

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

Le 5 février 2018 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, Lydia BIGOT, SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, GENS Marcel, Dominique ARMAND

Absents excusés : Mr GIORDANO Alfred, Mme Aurélie CORTINOVIS.

Absents représentés : Mr Yannick BIGOT a donné pouvoir à Mme Lydia BIGOT

Absents : Mr Jordane MAUSREL

Mme Sandrine LACHIZE est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal

Décide, à compter du 1^{er} septembre 2018, d'organiser la semaine scolaire à l'école primaire et maternelle sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi. Les horaires de l'école seront les suivants : 8h45-12h et 13h45-16h30.

Concernant la salle des fêtes, confirme :

- La délibération du 8 septembre 2014 décidant de ne plus louer la salle des fêtes aux personnes extérieures à la commune.
- Que la salle polyvalente est réservée en priorité :
- Aux habitants de la communes pour événements familiaux (anniversaire, mariage, baptême, retraite) dans la limite d' une location par an.
- A titre gratuit : aux associations Bregnardes pour l'animation de la commune (comité des fêtes, sou des écoles, pompiers) et l'école de Brens pour les activités d'éveil
- Aux autres associations de la commune à raison d'une gratuité par an et à Terre d'Alliance et à la CNR aux tarifs fixés par la délibération du 6 février 2017

En aucun cas la salle ne sera louée pour des réunions ou manifestations politiques ou religieuses.

Les tarifs restent inchangés, conformes à la délibération du 6 février 2017.

Rappelle que la salle n'est pas louée du 1^{er} novembre au 31 mars.

Autorise le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre, éventuellement si cela est possible, en service pour de nouvelles inhumations des concessions en état d'abandon dans le cimetière.

Prend connaissance de la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque transmise par le département de l'AIN. Les services départementaux ont été contactés et si la convention est signée la commune a 3 ans pour mettre en place une politique de proximité et de lecture publique et remplir les 4 critères à savoir :

Surface des locaux 25 m², budget de 0,50 € / habitant, ouverture de la bibliothèque : 4h / semaine et une personne référente qui aura suivi une formation de 1 Semaine.

Création d'une commission : Odile LABRY, Mireille MEHL, Maryse GOGUET, Joel BECOT, Yannick BIGOT, Christiane ARMAND

Décide de participer à hauteur de 900 € à l'achat des lots de la course de la Saint Michel

Décide de louer exceptionnellement la salle des fêtes au sou de des écoles de Virignin pour son repas annuel le 31 mars 2018 et fixe le tarif de location à 500 € : la salle des fêtes de Virignin étant en travaux.

Prend connaissance de la réalisation des travaux d'installation d'un contrôle d'accès à l'école et d'une alarme anti intrusion. La modification de l'accès de la garderie pour les familles est prévue pour le mois d'avril.

Prend connaissance de la proposition de la communauté de communes pour un achat groupé de radars pédagogiques et se positionne pour 2

Prend connaissance du compte rendu du conseil d'école : fermeture d'une classe, demande d'achat de structures de jeux pour la cour, suppression des tickets pour la cantine scolaire et gestion des inscriptions par internet.

Brens le 5 février 2018
Le Maire,
Jean-Marc PAITA

